

RÉSOLUTION N° 707

RAPPORT DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE) POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2021-2022

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarante-troisième réunion ordinaire,

VU :

Le Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période biennale 2021-2022 et le Rapport d'activités de collaboration entre l'IICA et le CATIE,

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 441 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a chargé le Comité exécutif de recevoir et analyser les rapports et les plans du CATIE et a demandé au directeur général de ce centre d'envoyer directement, à l'avenir, le rapport biennal et les plans du CATIE, à la direction générale de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour qu'ils soient reçus par le Comité exécutif ; et

Que cette année le CATIE célèbre 50 ans de service à l'agriculture tropicale dans les Amériques en général et dans ses États membres en particulier, en fournissant des services de qualité en matière d'éducation, de recherche et de coopération technique,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le Rapport du CATIE pour la période biennale 2021-2022.
2. D'exhorter l'IICA et le CATIE à poursuivre le renforcement de leurs liens et des mécanismes pour l'exécution d'activités communes, afin de soutenir les efforts que consentent les États membres des deux organismes pour parvenir au développement agricole compétitif, durable et inclusif.
3. D'exhorter le directeur général du CATIE de présenter au Comité exécutif et au Conseil tous les rapports remis au Conseil supérieur du CATIE, y compris ses états financiers.
4. D'exprimer sa reconnaissance et ses félicitations au Directeur Général du CATIE, à tout son personnel et à tous ceux qui ont contribué pendant ces 50 années à consolider cette noble institution au service de l'agriculture tropicale.